

"Science et bon sens", sujet qu'a traité M. Georges Bouchard, à la Société scientifique de l'Outaouais

Quatrième réunion annuelle au Château Laurier, samedi soir — Visiteurs distingués

"Science et bon sens", tel était le sujet que M. Georges Bouchard, ancien député fédéral de Kamouraska et maintenant sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa et président de l'ACFAS, avait choisi de traiter devant les membres de la Société scientifique de l'Outaouais, lors de la quatrième réunion annuelle de cette société au Château Laurier, samedi soir.

Le distingué conférencier a abordé et développé son sujet avec beaucoup de science et aussi de bon sens. Il a fait moins avec humour qu'avec finesse d'esprit, cette finesse d'esprit qui est, pour nous, le propre de l'esprit français, finesse conjuguée dans l'ensemble des qualités de l'esprit et qui fait que ce qui est véritablement français est empreint de clarté, de vigueur et de force parce qu'il repose sur une science fondée sur la raison, par conséquent sur l'éternel bon sens.

Le Dr Paul Larose a présidé la soirée et remercié le conférencier; M. Louis Charbonneau l'avait présenté à l'auditoire au nombre desquels on remarquait des visiteurs distingués dans les personnes de Son Honneur le juge J. A. S. Plouffe de North Bay; de M. Léon Charbonneau, de Sorel, président fondateur de la Société, et de M. A. Desautels, de Conistota.

Parmi l'auditoire, on remarquait encore les R. P. P. Venance, O.F.M. Cap. A. Tardif et C.E. Marquis, des RR. PP. Redemptoristes; le Dr et Mme Léo Marion; le professeur A. Landry; le Dr P. Larose, vice-président; et Mme La Rose; M. et Mme L.-P. Gagnon; M. et Mme Paul Pouliot; M. Amédée Buteau; le Dr Henri Berard; M. Louis Frenette, 2ème vice-président; et Mme Frenette; M. et Mme Henri Poulain; M. Yvon Barrette; M. J. H. Lefebvre, secrétaire; et Mme Lefebvre; M. E. C. Desormeaux; M. M. Myre, Guillaume et Richard Martineau, tous trois directeurs de la Société; M. et Mme Louis Charbonneau, et plusieurs autres.

Au début de la soirée, l'exécutif de la Société scientifique avait reçu M. et Mme Bouchard à un dîner intime au Château Laurier.

"C'est dans les laboratoires autant que dans les champs d'expérimentation de nos valeurs combattantes que s'élaborent tous les jours les éléments de la victoire", fit remarquer M. Bouchard au début de sa causerie, pour bien faire comprendre toute l'importance de la science, surtout de nos jours où l'univers est en feu et où la guerre prend véritablement l'aspect d'une guerre scientifique.

"La science est un grand facteur dans la défense de nos libertés, continua-t-il. Mon association intime avec le comité des recherches scientifiques en temps de guerre, me permet de vous faire entrevoir pour l'avenir de grandes réputations d'inventeurs parmi ceux qui, dans le silence le plus absolu, forment dans les laboratoires isolés, mais sous une direction unique, les armes de la victoire."

"Science et bon sens", les deux ne vont pas nécessairement l'un avec l'autre, à tel point qu'on peut avoir de la science et avoir peu de bon sens, tel ce Pierre Curie, après la découverte du radium, qui ne voulait pas faire breveter son procédé d'extraction du précieux métal, pour le tenir secret et en tirer des bénéfices.



M. G. Bouchard

répliqua tout simplement à sa femme qui l'invitait à se faire, que cela était impossible parce que c'était contraire à l'esprit scientifique. Sur notre continent et à une époque où l'on voudrait breveter les millionnaires et se récrier, cela n'avait guère de bon sens.

"Le bon sens, de noter le conférencier, s'appuyant sur maints exemples, est cette vue juste des choses qu'un esprit sain doit à l'usage bien réglé de ses facultés, qui, sans pénétrer à une grande profondeur, suffit du moins aux besoins ordinaires de la vie. Le bon sens voit les choses telles qu'elles sont et il est plus rare qu'on ne pense. Il est à l'homme ce que le régulateur est à la machine; il est proche parent de la pondération. Il est l'ennemi de la vanité qui sacrifie tout pour faire sensation, qui n'a rarement plus qu'un grain de bon sens et presque jamais le gros bon sens."

M. Bouchard montra aussi que la science est universelle, les mêmes causes produisant partout les mêmes effets, dans quelque pays que ce soit, le bon sens lui, est fort variable, selon les temps, les lieux et les peuples. Mais il est une chose certaine, dit-il, c'est qu'une meilleure éducation basée sur la science, étendrait considérablement les limites du bon sens populaire.

Au cours de la soirée, les membres de la Société ont échangé de vives discussions sur les questions de bon sens, c'est-à-dire ne pas penser, ne pas parler, ne pas agir comme tout le monde; toutefois, si le bon sens est une qualité de premier ordre, il ne devient tel qu'à la condition qu'on "ne lui fasse pas le sacrifice de sa pensée". Enfin, il ne faut pas que l'on trouve des gens de bon sens que ceux qui sont de notre avis.

L'ASSOCIATION D'EDUCATION

Plusieurs lettres très encourageantes arrivent à l'Association d'Education

Cabinet des Juges
Cour Suprême du Canada,
Ottawa, Ontario,
le 3 février 1943.

L'Association canadienne-française d'Education,
368, rue Dalhousie,
Ottawa, Ontario.

Chers messieurs,

J'accuse réception du Rapport de l'Association pour l'année 1942, pour lequel je vous adresse mes remerciements.

Je tiens à réitérer mon assurance que je suis pleinement d'accord avec les fins de votre Association et qu'il me fera toujours plaisir de lui donner mon appui en toute circonstance où cela pourra m'être possible.

Avec tous mes vœux de succès,
je me soucieux,
votre tout dévoué,

(Signé) Thibaut Rinfret.

Eugène-L. Jalbert, avocat,
membre du Comité Permanent de la
Survivance Française en Amérique.

Woonsocket, Rhode Island,
le 4 février 1943.

M. Léopold Lambert, secrétaire,
Association C.-F. d'Education d'Ontario,
C. P. 211,
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur,

Je reçois votre rapport annuel des activités de votre Association et, tout en voulant d'abord vous remercier de l'avoir, je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre indéfectible fidélité à la cause qui nous est commune: la conservation de notre héritage français. Rien n'est plus apte à soutenir l'effort commun que le récit de vos activités. L'on y voit non seulement l'universalité de l'effort, mais surtout l'unité des bonnes volontés. Et c'est ce qui compte.

Mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Bien à vous,

(Signé) Eugène-L. Jalbert.

Merci aux Généreux Donateurs

L'Union Saint-Joseph du Canada, Ottawa,	\$50.00
par le Dr J.-M. Laframboise	
M. le Dr J.-M. Laframboise, Ottawa, par lui-même	10.00
M. R.-J. Bastien, opticien, Ottawa, par M. Horace Choquette	5.00
M. le Dr Damien Saint-Pierre, Ottawa, par M. Patrice Boyer	5.00
La Fédération des Femmes C.-F., Mattawa, par Mme Louise Emond	5.00

Causerie sur l'humour par M. A. Beauchesne, à l'Institut, samedi

Une façon humoristique de parler de l'humour — M. René de la Durantaye présente le conférencier — La prochaine causerie

Il n'y a que les gens sérieux qui savent rire! Et comme les membres de l'Institut Canadien-Français sont des gens sérieux, logiquement ils savent rire. En effet, grâce à M. René de la Durantaye, président du cercle littéraire de l'Institut, les membres ont eu le plaisir de venir rire de bon cœur en écoutant M. Arthur Beauchesne, de la Société Royale du Canada, qui a donné une conférence sur "L'humour". Sans jeu de mots on peut dire que M. Beauchesne a parlé de l'humour d'une façon humoristique.

L'humour est un mélange parfois de philosophie profonde et de légèreté charmante; c'est une légèreté spirituelle qui nous fait éviter la mélancolie; c'est aussi une façon amicale et charmante de donner la réplique à un plaisir qui veut se payer notre tête, en un mot c'est savoir rire.

M. Beauchesne a parlé de l'humour dans les différents pays européens tels la France dont Georges Courteline reste un des plus célèbres humoristes. Puis revenant au Canada, le conférencier parle de l'humour dans tous nos milieux. En politique, M. Beauchesne est greffier de la Chambre des Communes, — il rappelle les bons mots de sir Wilfrid Laurier et de sir John Macdonald. Puis, il fait rigoler l'auditoire en lisant quelques-uns de ces articles. Au barreau, l'esprit des avocats ne manque pas une occasion de se manifester. Et M. Beauchesne nous en fait goûter plusieurs traits. Il rappelle aussi des vivacités d'esprit, des mots savoureux, des répliques mordantes chez les ecclésiastiques; bref le conférencier fait passer ses auditeurs par toutes les gammes des manifestations restées célèbres de l'humour.

M. René de la Durantaye remercie le conférencier et il a fait savoir aux membres que la prochaine causerie serait donnée par le capitaine Léopold Lamontagne sur Arthur Buies. M. Beauchesne a prononcé cette causerie devant les membres de l'Institut réunis samedi soir à la salle des conférences.



M. Arthur BEAUCHESNE

légèreté charmante; c'est une légèreté spirituelle qui nous fait éviter la mélancolie; c'est aussi une façon amicale et charmante de donner la réplique à un plaisir qui veut se payer notre tête, en un mot c'est savoir rire.

M. Beauchesne a parlé de l'humour dans les différents pays européens tels la France dont Georges Courteline reste un des plus célèbres humoristes. Puis revenant au Canada, le conférencier parle de l'humour dans tous nos milieux. En politique, M. Beauchesne est greffier de la Chambre des Communes, — il rappelle les bons mots de sir Wilfrid Laurier et de sir John Macdonald. Puis, il fait rigoler l'auditoire en lisant quelques-uns de ces articles. Au barreau, l'esprit des avocats ne manque pas une occasion de se manifester. Et M. Beauchesne nous en fait goûter plusieurs traits. Il rappelle aussi des vivacités d'esprit, des mots savoureux, des répliques mordantes chez les ecclésiastiques; bref le conférencier fait passer ses auditeurs par toutes les gammes des manifestations restées célèbres de l'humour.

M. René de la Durantaye remercie le conférencier et il a fait savoir aux membres que la prochaine causerie serait donnée par le capitaine Léopold Lamontagne sur Arthur Buies. M. Beauchesne a prononcé cette causerie devant les membres de l'Institut réunis samedi soir à la salle des conférences.

Le cours de l'Ecole du Meuble dure quatre ans, et M. Gauvreau nous fit passer par les divers stades de l'étude des élèves. Avec l'aide de projections cinématographiques, le conférencier fit voir ce qu'on n'hésiterait pas à nommer les chefs-d'œuvre sortis de l'Ecole du Meuble de Montréal.

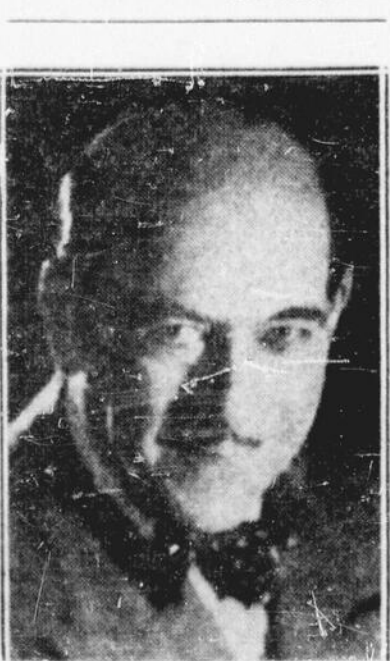
M. Amédée Buteau, directeur de l'Ecole Technique de Hull, a présenté le conférencier. M. Yvon Barrette, pianiste canadien de grande réputation, a interprété une barcarolle et deux valses de Chopin. Il a dû jouer en rappel.

Dans la retraite, vous n'avez à combattre que vous-même; dans le monde, l'univers conspire contre vous.

Lacordaire

L'Ecole du Meuble a aidé et continue à secourir cette renaissance de l'artisanat chez nous. Le conférencier a expliqué le fonctionnement de cette école. Pour être un véritable artisan, dit M. Gauvreau, il faut avoir un goût cultivé. Signalez un bon côté de l'école; décongestionnez les professions libérales. L'école tend à former des artisans qui ne seront pas de serviles copieurs de choses vues, mais qui auront de l'inspiration personnelle grâce à leur développement intellectuel par l'étude de l'art des siècles précédents; en un mot, former des artisans personnels dans l'industrie du meuble.

Il faut donc se donner la peine de former des chefs, dit M. Gauvreau, qui occuperont des postes de commande comme le font déjà plusieurs diplômés de notre école. Ils seront des artisans dont la formation artistique et technique sera rattachée aux arts appliqués. C'est une école de spécialisation, mais par leur formation générale, les élèves peuvent s'adapter à toutes sortes de positions.



M. Charles DECHAMPS, des théâtres de Paris, qui fera une conférence le 20 février, à l'Association Française, sur l'Esprit français.

La Caisse Populaire Ste-Anne a remporté un succès sans précédent durant 1942

M. W. Labelle, gérant, a présenté son rapport annuel — Réélection du bureau de direction et des membres du comité de crédit — Nouveau comité de surveillance

Avec un chiffre d'affaires de \$747,279.64, la Caisse Populaire Ste-Anne d'Ottawa a connu en 1942 une année des plus prospères. A déclaré samedi soir M. Hector Menard, son président, à la 31ème assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu à la salle St-Antoine. Le chiffre d'affaires de 1941 s'élevait à \$692,926.02.

Les sept membres du conseil d'administration ont tous été réélus, à savoir MM. Hector Menard, Albert Parisien, Roch Brisson, Wilfrid Labelle, J.-A. Pelletier, Oreste Boileau et Jos-Ernest Dery.

Le comité de surveillance a été organisé sur une base nouvelle; on a réduit le nombre de ses membres de quatre à deux, savoir MM. Armand Pelletier et Edgar Racine. Les membres du comité de crédit ont tous été réélus, ce sont: MM. J.-A. Hudon, L. Dionne et Alexandre Vachon.

Dans le rapport annuel du conseil d'administration, présenté par le gérant, M. W. Labelle, on relève les faits saillants qui suivent:



M. HECTOR MENARD, président de la Caisse Populaire Ste-Anne, a présidé l'assemblée annuelle de samedi soir dernier et a loué le succès sans précédent de la Caisse au cours de 1942.



M. W. LABELLE, gérant de la Caisse Ste-Anne, a présenté son rapport annuel au cours de la réunion de samedi soir dernier.

Il y a eu une augmentation de \$47,096.28 au compte de l'épargne. Le nombre des sociétaires s'est accru de 160. Les revenus se sont élevés par \$18,822.97, ce qui représente une augmentation de \$817.04, par rapport à l'année précédente. A même ces revenus, on a versé \$3,000 au fonds de réserve, ce qui le porte à \$51,000. L'actif s'élève à \$382,859, soit un gain de \$46,940, comparative-ment à 1941.

Depuis la fondation de la Caisse, le chiffre d'affaires se totalise à \$6,904,704.05.

"Si nous tenons compte de notre champ d'action, a dit encore M. Labelle, nous sommes heureux de constater que notre population apprécie l'avantage que la Caisse lui offre en lui fournissant l'occasion de mettre en réserve ce qu'elle peut disposer pour l'avenir."

Me Henri St-Jacques, C.R., a proposé que la Caisse Populaire ferme ses portes au moins deux fois par semaine. Actuellement, les heures de bureau sont: après-midi, 1 h 30 à 4 h, et le soir, 7 h 30 à 9 h. La suggestion sera mise à l'étude par le conseil d'administration à sa prochaine réunion.

Les membres de l'assemblée ont approuvé, outre le rapport du conseil d'administration, les rapports de la commission de crédit et du comité de surveillance.

D'après le rapport de la commission de crédit, les prêts sur hypothèque ont représenté la somme de \$30,544.44 et ceux sur billets la somme de \$13,152.41.

Sous sociaire

L'œuvre du sociaire à l'Ecole du Brébeuf, d'après le rapport du Frère Alfred, a fait des progrès marqués au cours de l'année. L'ensemble total est passé de \$656.33 à \$914.15.

Il y a eu des progrès sensibles dans l'œuvre du sociaire de l'Ecole Ste-Anne, bien qu'elle n'ait à peine un an d'existence.

Etats financiers

Voici l'état financier de la Caisse Populaire Ste-Anne d'Ottawa, Limitée, arrêté au 31 décembre 1942.

— ACTIF —	
Valeurs:	
Obligations Fédérales, Provinciales et Municipales	\$116,119.27
Prêts aux Fabriques	19,000.00
TOTAL des Valeurs	\$135,119.27
Prêts:	
Prêts sur titres hypothèques	176,752.25
Prêts sur billets	22,623.24
	\$199,375.49
Immeuble:	
Propriétés (6)	23,700.00
Propriétés (3) avec promesses de ventes	4,660.00
	\$ 28,360.00
Argent:	
En caisse	5,000.00
En dépôts	10,694.24
	\$ 15,694.24
TOTAL de l'Actif	\$382,859.00
— PASSIF —	
Epargnes	\$272,635.82
Capital Social	46,655.41
Fonds de Réserve	51,000.00
Surplus	3,234.42
Dividendes et Intérêts payables	9,283.35
TOTAL du Passif, de la Réserve et du Capital	\$382,859.00
Etat des revenus et des déboursés pour l'année se terminant le 31 décembre 1942	
— REVENUS —	
Taxes d'entrée	\$ 215.40
Intérêts sur hypothèques	12,023.35
Intérêts sur obligations	5,086.80
Intérêts sur billets	1,461.38
Intérêts sur dépôts aux banques	6.47
Profits sur ventes d'obligations	29.07
REVENU TOTAL	\$ 18,822.97
— DEBOURSES —	
Administration	\$ 4,977.28
Intérêts sur dépôts à 3%	6,362.48
Dividendes sur actions à 6%	2,790.97
Versé au Fonds de Réserve	3,000.00
Surplus	574.94
Elimination de prêts inactifs	987.40
DEBOURSE TOTAL	\$ 18,822.97
— AVOIR PROPRE DE LA CAISSE —	
Fonds de réserve	\$ 51,000.00
Surplus	3,234.42
TOTAL de l'Avoir-Propre	\$ 54,234.42
MOUVEMENT général de fonds	\$6,904,704.05

Décès de Mme Georges Simard

Mme Gertrude M. Craig, veuve de John Davidson Craig, ancien directeur général de l'arpentage pour le gouvernement fédéral et commissaire international des frontières pour le Canada, est décédée subitement à Montréal, samedi. Elle avait été citoyenne de la Capitale durant 40 ans. Sa mort a causé de la peine à tous ceux qui la connaissaient à Ottawa.

Décès de Mme Hanock, d'Ottawa

Mme Hanock, d'Ottawa; Mme F. Laverne, de Brockville; Mme Albert Morris, de Saint-Thomas; et Mme Doris Osborne, de Montréal; et une sœur, Mme Boas, de Montréal.

La dépouille repose aux salons funéraires Hulse and Playfair, 315 rue McLeod, où les funérailles auront lieu à 2 h. 30 mardi. L'inhumation se fera au cimetière Beechwood.

LE TEMPS QU'IL FERA

(D'après les pronostics fournis par la Presse Canadienne)

DEMAIN: TRES FROID
MAXIMUM HIER: 32 sous 0
MINIMUM (NUIT): 32 sous 0

Pronostics:
Vallée de l'Outaouais et du haut du St-Laurent — Vents modérés ou frais, beau et très froid aujourd'hui et mardi.

Minimum (nuits): — Port-Arthur 31 sous 0, Parry Sound 30 sous 0, Toronto 21 sous 0, OTTAWA 32 sous 0, Montréal 28 sous 0.

OPTOMETRISTES

Specialistes pour la vue
C.-R. LAFRENIERE
99 Rideau
Tel: 4-3213
J.-R.-W. LAFRENIERE
36 Main
HAWKESBURY
Tel 164

Correction et soulagement des défauts de refraction et musculaire des yeux

Me Antoine Rivard fait un exposé sur l'art d'intéresser "L'Oreille du Juge"

Réunion des membres de la Conférence des juristes de langue française — Me Paul Leduc préside — M. le juge Robert Taschereau présente le conférencier — Me Raoul Mercier remplace feu le sénateur Côté comme directeur de la Conférence

Prononcez une belle plaidoirie, on en parlera pendant huit jours; faites une gaffe, vous la trainerez toute votre vie; c'est en ces termes que Me Antoine Rivard, professeur à l'Université Laval de Québec, terminait son magnifique exposé sur l'art d'intéresser et de charmer "L'Oreille du Juge", prononcé devant les membres de la Conférence des juristes de langue française, samedi après-midi, au Standish Hall, à Hull. Me Paul Leduc a présidé la réunion et M. le juge Robert Taschereau, de la Cour Suprême du Canada, a présenté le conférencier.

Me Raoul Mercier, substitut du procureur général, a été élu l'un des directeurs de la société, en remplacement de M. le sénateur Louis Côté, décédé subitement il y a quelques temps. Les hommes de loi de la région ont déploré cette perte subite et ont décidé d'envoyer un message de condoléances à la famille éplorée.

Le conférencier déclara, tout d'abord, que la plaidoirie doit être telle, dans sa structure, sa forme, son ton général et la façon dont elle est dite, qu'insensiblement elle entraîne le juge à s'en rapporter sans arrière-pensée et en toute confiance à ce que lui dit l'avocat, de peur qu'il ne "s'enfoncé dans son fauteuil, s'abandonnant, les yeux en l'air, à une étude béate et ennuyée des lourds scripteurs du plaidoyer".

Une bonne plaidoirie devra, en premier lieu, être préparée; il faut commencer ce travail en écrivant l'exorde, puis, en traçant un plan complet. En suivant un plan soigneusement préparé, l'avocat atteindra cette qualité essentielle: la clarté. Puis, Me Rivard fit remarquer que le ton, la voix, la diction, le débit sont des éléments importants dans la plaidoirie. Cependant, elle doit être, en même temps, simple.

Après avoir fait remarquer que la plaidoirie doit être logique, claire et simple, le conférencier ajouta qu'elle doit être agréable à écouter. Elle le sera, dit-il, de la façon dont l'avocat la débitera, avec des inflexions variées et justes de la voix, l'élégance de la langue que l'on parle.

L'art de parler, dit-il, ne consiste pas seulement à articuler clairement, à donner à la voix des intonations qu'il faut mais aussi à avoir un maintien et un geste qui s'accordent avec les paroles.

Il n'est peut-être pas défendu à un avocat d'avoir de l'esprit mais il doit éviter le danger de passer pour superficiel. Si l'avocat est en forme, et trépidant, il réussira peut-être à endormir le juge, mais du moins il ne nuira pas à sa réputation de bon avocat.

Puis, il ajouta que l'expérience apprend aux avocats qu'il faut varier, suivant le caractère, le tempérament, les goûts et les

habitudes des juges, la façon d'arriver à convaincre cette oreille. Après tous ces moyens de faire une bonne plaidoirie, Me Rivard démontra l'importance d'une grande probité professionnelle.

"Si le souci de la vérité est un de ceux qui cause le moins de traces, au barreau et devant les juges, il doit devenir un culte. PRESENCE

Outre les personnages précités, on a pu remarquer: MM. les juges: A. Constantineau, T. Rinfret, R. Millar, E.-R. Angers; M. le magistrat Joachim Sauvé, C.R., MM. les avocats: P. F. Baillargeon, le major E. Beliveau, C.R., F.-X. Biron, Mlle Henriette Bourque, F. Desrochers, P. Fontaine, C.R., J.-E. Gaboury, F.-N. Garneau, C.R., R. Gibeault, C.-E. Gobeil, O. Goudbout, J. Millar, F. Auclair, R. Fillion, notaire, le colonel J.R. Roche, M. Olivier, C.R., P.-E. Renaud, Charles Stein, C.-B. Reilly, J. Francis, L.-H. Carreau, L. Choquette, J. Genest, C.R., A. Lemieux, C.R., J.-T. Richard, H. Saint-Jacques, C.R., le major B. Langelier, G. Vincent, R. Bedard, J. Boucher, T. Ethier, L. Farley, R. Farley, R. Fortier, A. Labelle, le capitaine R.-N. Séguin, A. Taché, H. Desrosiers et plusieurs autres.

Le Better Business Bur. met en garde contre les profiteurs

La neige et la glace qui se sont accumulées, en couches épaisses sur les toits des demeures à Ottawa ont créé du travail et... aussi des profiteurs.

Les entreprises de déblayage de toits ont été surchargées de travail et les gens, craignant pour leurs toits, ont été facilement victimes des profiteurs.

On a fait connaître au Better Business Bureau plusieurs cas typiques. Un tel a payé \$40 à deux hommes qui ont mis cinq heures pour nettoyer son toit. Deux autres citoyens ont payé \$25 chacun à un individu qui a travaillé un peu plus d'une heure sur chaque maison. En général, les taux exorbitants varient de \$10 à \$18.

Il serait bon de poser cette question à celui qui veut nettoyer votre toit: "Combien demandez-vous?" Il est aussi préférable de faire un contrat par écrit.

Les entreprises de déblayage de toits demandent \$1.50 l'heure par ouvrier.

ACIDOL
Poudre Stomachique Anti-Acide
Gastrite
Hyperacidité
Le flacon 1.00
En vente dans toutes les pharmacies

SI VOUS CONSTRUISEZ

Ne manquez pas d'engager les
Blocs de centre Hayley
pour l'isolation de votre maison

HARRY HAYLEY
Chemin Hurdman 3-7769

INTÉGRITÉ... PÉRENNITÉ... EXPÉRIENCE... SOLVABILITÉ

UN EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE ET FIDUCIAIRE CORPORATIF OFFRANT AUX PETITES ET AUX GROSSES SUCCESSIONS LE MAXIMUM DE SÉCURITÉ ET DE SERVICE, SANS QU'IL LEUR EN COÛTE D'AVANTAGE

THE ROYAL TRUST COMPANY

Cours d'espagnol à l'Académie

L'Association a le plaisir d'annoncer que Mme Huberto Diaz Casanueva va continuer demain à l'Académie de La-Salle, à 8 h. 15, le cours d'espagnol commencé la semaine dernière. Les personnes intéressées à assister au congrès de l'Amérique latine qui aura lieu à Montréal, le 5 et 6 mars, sont priées d'y se réunir à l'Académie de La-Salle (entrée rue Guigues), mercredi soir, le 17 courant, à 8 h. 30. L'Association annonce aussi qu'elle aura comme conférencier samedi prochain, à la suite d'un déjeuner au Château Laurier, l'honorable sénateur Léon Mercier-Gouin, qui traitera du sujet suivant: "L'avenir intellectuel au Canada". Le public est cordialement invité, prière toutefois d'aviser la secrétaire au plus tôt. Téléphone: 2-4145.

CHARBON "Vikingisé"

JOHN HENEY & Son
Limited
10, rue Elgin — 2-9451
"Plus de 75 ans de service impeccable de combustible"

Votre Serviteur Électrique?
"REDDY" KILOWATT
OTTAWA LIGHT HEAT AND POWER CO. LTD.
58, rue Sparks — 2-4801